

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 14 DECEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation : 08 décembre 2022**

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Erika BONNEAU, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marie-Claire NEAUD, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Dominique ROBERT.

**POUVOIRS :**

Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,  
Marie-Laure DUMONT donne pouvoir à Lysiane ROUYER,  
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Fadilla DAHMANI,  
Marie-Claire NEAUD donne pouvoir à Marianne IRIARTE-HUET,  
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,  
Hassen SFAR donne pouvoir à François NEBOUT,  
Dominique ROBERT donne pouvoir à Frédéric CROS.

**MEMBRES ABSENTS :**

Jean Leopold SIWE-NANA, Lhoussaine BOUFARHA.

Monsieur Cédric JEGOU a été nommé secrétaire de séance

## **N° 2022-142- Fonds dédiés Association pour l' Ecole Ouverte - modification de la délibération 123-2022 concernant l'Ecole Ouverte**

*La commune a maintenu les versements des subventions au bénéfice de l'Association pour l'Ecole Ouverte durant les confinements successifs liés à la crise sanitaire du COVID19. Les associations se doivent de réaffecter les sommes perçues conformément au principe de fonds dédiés. Une délibération a acté un reversement de la somme à la commune lors du Conseil Municipal du 09/11/22, or il convient désormais de la modifier afin de prendre en compte un projet de création de Ludothèque porté par l'association, que la commune souhaite financer.*

*Vu la délibération n° 123 du Conseil Municipal du 09 novembre 2022,*

L'année 2020 a été principalement marquée par la crise sanitaire du COVID 19 qui a généré plusieurs périodes de confinement sur le territoire national obligeant notamment plusieurs associations à fermer leur porte et ainsi mettre en attente une partie de la réalisation de leurs projets sociaux. Sur le territoire communal, l'Association pour l'Ecole Ouverte a été particulièrement impactés par ces fermetures successives. Des tiers financeurs, dont la commune, ont quant à eux, conformément à leur engagement, continué à verser des subventions pour la réalisation de leurs projets.

A la demande du commissaire aux comptes, les associations se doivent d'affecter les ressources non utilisées durant ces périodes de fermetures sur la ligne d'écriture des fonds dédiés (ressources non utilisées, perçues par l'association et affectées par les tiers financeurs à un projet précis). Ainsi, selon les calculs de leurs commissaires aux comptes, les montants des fonds dédiés pour la Commune de Soyaux s'élèvent respectivement à 19.498 € pour l'Association pour l'Ecole Ouverte

Par délibération du Conseil Municipal du 09/11/22, il avait été décidé que l'association devait reverser à la commune le trop perçu. Or il convient de la modifier afin de prendre en compte un projet de création de Ludothèque porté par l'association, que la commune souhaite financer.

*Extrait du projet déposé avec la demande de subvention*

*« Le projet de ludothèque répond à une forte demande du territoire de Soyaux et en particulier du quartier du Champ de Manœuvre. Ce quartier est touché par la précarité et des difficultés d'ordre social. Dans le cadre du dispositif de la Cité éducative, qui a pour but entre autres d'assurer la continuité éducative des enfants et des jeunes (jusqu'à 25 ans) du Champ de Manœuvre, les acteurs du territoire se sont rassemblés pour analyser l'existant et les lacunes en matière éducative et proposer des solutions. Sur la tranche d'âge des 3 à 6 ans, le groupe de travail a proposé la création d'une « ludothèque mobile, ludobus et/ou fixe » qui serait ouverte le samedi et proposerait « aux familles des jeux libres mais également une programmation d'activités ». Les habitants et les acteurs semblent partager la volonté qu'une ludothèque voit le jour à Soyaux. Tous les indicateurs vont dans ce sens. Cependant, la ludothèque n'a pas pour objectif uniquement d'animer le quartier du Champ de Manœuvre mais de rayonner dans toute la ville de Soyaux et auprès de l'ensemble de ses habitants.*

*Les objectifs du projet de la ludothèque sont les suivants :*

- Permettre à la population d'être accueillie dans un lieu ouvert et neutre dédié au plaisir de jouer, à la détente, au dialogue et à l'écoute.*
- Favoriser les échanges au sein de la famille, entre habitants, entre enfants, entre les acteurs du territoire par l'intermédiaire de pratiques ludiques partagées qui concourent à l'épanouissement de chacun et qui améliore la qualité de vie à Soyaux.*
- Participer à l'éducation, l'émancipation et l'épanouissement des enfants et des adultes.*
- Promouvoir le jeu traditionnel et le jeu moderne en tant que culture pour que chacun puisse renouer avec ses racines et s'ouvrir à l'autre.*

*Ses objectifs sont orientés autour de quatre grands axes : le plaisir de jouer, le social, l'éducation et la culture.*

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 016-211603741-20221214-2022\_142-AR

*A l'aide d'un utilitaire, il rayonnera sur le territoire pour déployer des animations auprès des familles et des acteurs. La population pourra accéder gratuitement à des animations mensuelles ou saisonnières comme une ludothèque de rue (dans les parcs et les places) à proximité des habitations. L'objectif de ce projet est d'aller vers les habitants. »*

Ainsi, les fonds seront affectés au portage de ce projet de Ludothèque.

Par ailleurs, la mairie mettra à disposition l'association des locaux partagés (plus une salle dédiée pour du stockage) dans les locaux de Gulliver.

Le coût en année 1 est estimé à 77 000€ (comprenant l'acquisition du fonds). Le financement repose sur des fonds présents à l'association mais aussi des aides de la CAF., de la Cité Educative, du Contrat de Ville (à confirmer) et d'autres partenaires privés.

En revanche, cette subvention financière exceptionnelle de la Ville ne sera pas reconduite sur l'année 2024 et je vous propose donc d'adapter les objectifs de la convention de financement, afin que cette dernière prenne en compte le portage de la ludothèque sur les subventions de droit commun que la mairie finance. Cela n'empêchant pas toutefois l'association de répondre à d'autres appels à projet liés à l'animation de la commune ou du quartier du Champ de Manœuvre.

*« La pérennisation sur 2024 ne sera possible qu'en actionnant de nouveaux leviers de financement tel que le Grand Angoulême, le département, le financement participatif, des fondations et le mécénat. »*

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve de laisser le montant des fonds dédiés dans les comptes de l'association et de les affecter au projet de création d'une Ludothèque.**

**Fait et délibéré en mairie, le 14 décembre 2022.**

Le maire,

  
François NEBOUT